

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 22

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumégas et Mme Sas

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« emploi »,

insérer les mots :

« , sur les inégalités, la qualité de vie et le développement durable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à s'assurer que le rapport d'évaluation de l'expérimentation des territoires zéro chômage présente des indicateurs complémentaires au seul emploi, conformément aux propositions faites dans la loi sur les nouveaux indicateurs de richesse adoptée par le Parlement au printemps 2015.